



LÉGENDE

PROJET :

- Éoliennes du projet
- Limite des 600 mètres (rayon d'affichage de 6 km)
- Plateforme
- Poste de livraison
- Raccordement inter éolienne

ROUTES :

- Piste existante
- Pistes à créer
- Accès temporaire à créer

LIMITE ADMINISTRATIVE :

- Limite communale

AFFECTATION DES SOLS :

- Bâti
- Poste source
- Éoliennes en exploitation

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

DU PARC ÉOLIEN DE CHAMPS PERDUS 2

PLAN RÉGLEMENTAIRE (PARTIE 2)

AU 1/2 500

COMMUNE DE HANGEST-EN-SANTERRE

DEMANDEUR : PARC ÉOLIEN DE CHAMPS PERDUS 2

